



Communiqué de presse

**POUR PUBLICATION IMMÉDIATE
SOURCE : FP-CSN**

Intervention impromptue devant le congrès de l'Association des directeurs généraux de la santé et des services sociaux du Québec

La négociation des conventions collectives doit demeurer nationale soutient la FP-CSN

(Québec, le 8 avril 2005) – Intervenant de façon impromptue devant le congrès de l'Association des directeurs généraux de la santé et des services sociaux du Québec réunissant l'ensemble des employeurs du réseau, au Loews Le Concorde à Québec, les délégué-es du Bureau fédéral de la Fédération des professionnelles de la CSN ont indiqué que la négociation des conventions collectives doit demeurer nationale.

Le président Michel Tremblay a pris le micro pour souligner que l'application de la loi 30, qui renvoie au niveau des établissements les négociations de 26 sujets des conventions collectives, ferait en sorte de créer une disparité dans les conditions de travail des salarié-es du réseau de la santé et des services sociaux. Les services à la population ne seraient donc plus les mêmes à l'échelle du Québec.

« Lors de la dernière négociation, nous avons obtenu une disposition pour discuter localement des moyens pour améliorer les services a souligné Michel Tremblay. Mais la presque totalité des directeurs généraux n'a jamais voulu embarqué dans cette démarche. »

La soixantaine de délégué-es de la FP-CSN a profité de la présence du ministre Couillard pour lui rappeler qu'elle s'oppose à cette décentralisation de la négociation. La loi 30 prévoit des mécanismes d'une telle rigidité qu'ils ne peuvent qu'entraîner une détérioration des conditions de travail et des services.

Par exemple, s'il n'y a pas d'entente, au terme d'une période n'excédant pas deux ans, un arbitre serait appelé à choisir entre l'offre finale de l'employeur et les demandes syndicales, ce qui deviendrait la convention collective locale. Le tout à coût nul. « Dans ces conditions, a déclaré Michel Tremblay, les employeurs n'auraient aucun intérêt à négocier de bonne foi. »

La FP-CSN représente plus de 4 800 travailleuses et travailleurs du réseau de la santé et des services sociaux dans plus 150 établissements partout au Québec.

Pour renseignements :
Louis-Serge Houle
Conseiller syndical – Secteur public CSN
(514) 792-0795